



Municipalité de Montcherand

Rapport de gestion 2018

Préambule

Comme le veut la loi sur les communes, la Municipalité présente au Conseil son rapport sur la gestion de la commune pour l'année 2018.

Municipalité

Bertrand Gaillard :	Syndic, (2011)
Nicolas Biselx :	Municipal et vice-syndic, (2014)
Dominique Wittwer :	Municipale, (2016)
Michel Greppin :	Municipal, (2016)
Eric Martin :	Municipal, (2016)

Personnel communal

Secrétaire municipale :	Sandra Cunsolo, (2013)
Boursier :	Jean-Pierre Blanchet, (1998)
Responsable du contrôle des habitants :	Yvette Nicole, (2013)
Responsable du site Web :	Nicolas Biselx
Responsable des locations Grande-salle :	Corinne Martin, (2014)
Employé communal :	Joao Rolao, (1992)

La Municipalité s'est réunie en séance à 39 reprises.

Plan général d'affectation

Avec le soutien du bureau AWA urbanisme, la municipalité a transmis sa "vision communale" au mois de juillet ainsi que le questionnaire de l'examen préliminaire au mois de décembre au service du développement territorial (SDT). La "vision communale" consiste à soumettre au SDT les différents points que nous désirons traiter ainsi que les objectifs de révision de notre aménagement communal. Cet examen préliminaire est censé éviter que nous n'élaborions un projet non conforme à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) adoptée par le Grand Conseil Vaudois au mois de septembre 2018.

Forêts

Les mises habituelles au nombre de 12 ont été marquées, soit environ 64 m³ principalement du bois de feu. Les 12 mises ont trouvé preneurs.

La commune fait partie du triage du Suchet, sous la responsabilité de M. Pascal Bays, garde-forestier.

Une chênaie a été créée au bois de Châtillon en 2017, les travaux se sont poursuivis en 2018. Ce projet a pour but de conserver et favoriser le chêne Sessile par la création de nouveaux peuplements et la restauration de chênaie dégradée. Cette variété de chêne résiste très bien au sec, c'est une manière de préparer nos forêts au changement climatique. Il s'agit de projets cantonaux subventionnés.

La tempête Eleanor du 3 janvier a provoqué des dégâts relativement importants sur les forêts du haut du Triage. Les chablis, soit l'exploitation de bois renversés ou bostrychés, ont provoqués une perte de pratiquement CHF 27'000 pour un volume d'environ 4'000 m³. Pour notre commune, cela représente 3% de cette somme soit environ CHF 800. Suite à cette tempête ainsi que des périodes sèches de 2018, il faut craindre une épidémie de bostryches pour 2019.

Les travaux de construction du hangar à plaquettes ont débuté à la fin de l'automne et devraient se terminer au mois de juin 2019.

Routes

Un entretien conséquent par gravillonnage a été effectué à la route de la Brossière par l'entreprise Bollini.

Marquage de la fontaine à côté de l'arrêt de bus, et prolongation du cheminement piétonnier devant la Villageoise en direction de l'école.

Un essai de modérateurs de trafic a été effectué sur la route direction Sergey.

Finances / service financier

Les comptes 2018 passent au rouge, avec une perte de CHF 45'288.58. Le budget prévoyait lui une perte de CHF 66'200.-.

Le budget est respecté dans sa plus grande partie ; cependant 2 éléments principaux expliquent le résultat final :

1. L'imposition des personnes morales : au lieu des CHF 30'000.- d'impôts attendus, nous nous retrouvons à devoir rembourser CHF 77'892.- (taxation définitive de l'ACI pour les exercices 2016 et 2017 de notre plus gros contribuable PM). Ce seul poste péjore notre résultat de CHF 107'782.-.
2. La facturation plus rapide de la Commune d'Orbe pour la STEP en 2018 a pour conséquence qu'il y a dans ce compte 2 ans d'épuration 2017 et 2018 alors que précédemment, il n'y avait dans les comptes que la facture de l'année antérieure. Cela péjore le résultat de CHF 44'566.80 par rapport au budget.

Ces 2 éléments qui représentent plus de CHF 150'000.- (une charge supplémentaire et un manque à gagner) expliquent à eux seuls le déficit.

Ceci-dit, voici quelques considérations plus positives sur les chiffres de la comptabilité 2018 :

- Le rendement des impôts des personnes physiques à CHF 1'125'000.- (revenu et fortune) est d'env. CHF 40'000.- supérieur au budget.
- La dette à long terme de CHF 1'500'000.- (sans changement, soit CHF 3'000.- par habitant) est rémunérée à un taux moyen de 0.86 %. Un emprunt à terme fixe de CHF 300'000.- à 1,5 % qui vient à échéance en juillet 2019 pourra être remboursé à l'aide des liquidités excédentaires, ce qui va encore abaisser le taux moyen de la dette à long terme.
- Les péréquations financières impactent toujours plus le ménage communal : facture sociale : CHF 284'000.- (+ CHF 21'000.- par rapport à 2017), péréquation directe de CHF 44'000.-, et police cantonale de CHF 19'000.-, soit une dépense nette (après retours de péréquation) de l'ordre de CHF 347'000.-.
- L'addition des charges non maîtrisables (écoles, transports publics, pompiers, protection civile, police nord vaudois, AJOVAL, Agence des assurances sociales, UAPE, ainsi que diverses

associations intercommunales, représentent 70 % de rentrées d'impôts qui échappent à la Commune.

- Les amortissements « obligatoires » des investissements selon les normes en vigueur se sont montés à CHF 97'411.40. Des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés sur le réseau du gaz à hauteur de CHF 22'500.- afin d'équilibrer ce centre de coût, comme cela est exigé.
- Le fonds de réserve du service des eaux a été doté d'un montant de CHF 16'900.- en prévision des travaux conséquents à venir sur le réseau.

La marge d'autofinancement s'établit ainsi à CHF 92'322.82 après prise en compte des amortissements et d'un virement au fonds de réserve pour le réseau d'eau.

En résumé, la situation financière de la Commune reste saine. Sans la double facturation de l'épuration, elle serait à l'équilibre. Il est imaginable que les charges de restructuration du gros contribuable PM sont désormais absorbées, et qu'il sera possible à nouveau de compter sur des rentrées fiscales positives en relation avec les personnes morales l'année prochaine, malgré l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise au 01.01.2019.

Eau potable

Les sources permettent toujours l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité (non traitée) et à un prix très bas (0.80 CHF/m³) en comparaison de la moyenne suisse (env. 2.00 CHF/m³). La Commune a livré 34'586 m³ aux habitants du village ; et envoyé 40'084 m³ d'eau excédentaire à la Commune d'Orbe.

Un nettoyage/désinfection complet a eu lieu du réservoir de Chassagne en novembre ; il s'agit de travaux d'entretien réguliers qui garantissent la bonne qualité de l'eau potable. De plus, il a été procédé à un déboisement de la voûte du réservoir, des arbres y avaient poussé, pour éviter que leurs racines ne viennent endommager l'ouvrage.

Epuration

La Commune est désormais entièrement en séparatif. Les eaux usées sont acheminées à la STEP d'Orbe et y sont traitées, soit 26'828 m³, pour un coût global (épuration et taxe collecteur) de CHF 44'566.80, soit environ CHF 90.- par habitant.

Gaz

La redevance Urbagaz (2017 mais versée en 2018) s'est montée à CHF 26'674.83, en progression de CHF 1'600.- env. par rapport à l'année précédente.

Gestion des déchets

En 2018, les comptes se soldent par un déficit de près de CHF 4'000.- mais ce mauvais résultat par rapport à 2017 s'explique par le broyage des branches accumulées dans la déchetterie sur la route de Sergey prévue à cet effet. Pour ce service effectué tous les 5 ans, la facture de l'entreprise Stoll, s'élève à env. CHF 6'000.-.

Le volume des ordures ménagères a augmenté, certainement lié à la légère augmentation de la population, mais également au contrôle plus strict à la déchetterie sur les déchets destinés aux sacs poubelles et qui étaient souvent mis dans la benne des encombrants (plastiques de petites tailles, sagex, etc.).

Après une baisse de volume encourageante en 2017, le papier-carton est à nouveau en augmentation, ce qui pourrait s'expliquer en partie par l'augmentation de la population, mais aussi par le fait que la benne de carton est difficile à remplir de manière compacte. Le carton est moins compactable que le

papier, et une majorité de communes a opté pour une presse à compacter, qui ne peut pas être installée à Montcherand en raison de l'absence d'électricité à la déchetterie.

Le manque de conscience de certains citoyens est aussi cause de mauvaise optimisation, en effet, au lieu d'empiler le carton sur la hauteur depuis le fond de la benne, beaucoup trop de gens déposent les cartons devant leurs pieds, se souciant peu de l'effet escalier et du travail supplémentaire de l'employé communal, pour essayer de refaire des piles tant bien que mal après leurs passages.

Pour le bois en revanche, aucune explication rationnelle ne peut justifier le fait que le volume ait doublé entre 2017 et 2018. La répercussion financière sur la population n'a heureusement pas suivi cette escalade, car les surveillants de la déchetterie ont facturé de manière régulière aux particuliers. Les montants facturés en fin d'année dans les petits comptes aux particuliers ont augmentés.

En tonne	2016	2017	2018
Ordures ménagères	50.36	49.78	54.96
Objets encombrants	7.68	7.46	7.16
Déchets compostables	44.60	31.64	39.40
Papier + cartons	32.94	26.86	37.11
Verre mélangé	24.56	25.50	25.16
Ferraille	8.46	5.34	6.48
Bois	12.34	7.90	16.37
PET	1.12	1.07	1.15
Huiles	0.68	0.54	0.47

Eclairage public

La Municipalité a reçu une bonne nouvelle du Canton concernant la subvention LED ; en lieu et place des CHF 8'000.- espérés, la subvention s'élèvera à CHF 16'490.-. Par contre, les travaux n'ont toujours pas commencé, car le projet technique de VO Energies semble bloqué sur un bureau de l'Administration cantonale, quelque peu dépassée par les nombreux projets communaux encouragés par la perspective d'une subvention.

Archives communales

Le tri continue avec le regroupement des archives à détruire. La numérisation des comptes est en cours pour les années 1715 à 1720.

Cimetière

Le nouveau Columbarium est installé. Alors que le budget accordé par le Conseil général était de CHF 20'000.-, la réalisation a pu être faite pour un coût de seulement CHF 9'500.-.

Culture

Un coffre contenant des centaines de livres appartenant à l'ancienne bibliothèque populaire a été découvert dans le grenier du Collège. Une équipe composée de municipaux, bénévoles, ainsi qu'une personne de la bibliothèque d'Orbe a commencé le tri durant les vacances de Noël. Alors que beaucoup de livres ont dû être jeté, car ils étaient en très mauvais état ou sans intérêt, le solde sera certainement exposé dès que ce long travail sera terminé.

Tourisme

Une brochure sur l'église de Montcherand a été réalisée par son association, et circule dans les milieux touristiques de la région. Elle est également en vente à l'église ainsi qu'au bureau communal.

Bâtiments

- Grande-salle:
Les réservations sont stables.

Divers travaux électriques ont été faits :

- Eclairage automatique à l'entrée et dans les vestiaires.
- Ajout de prises dans la buvette.
- Mise en service de l'éclairage qui dessert les escaliers externes.
- Remplacement d'une part des tubes fluorescents par des tubes LED.

- Collège:

Les travaux de réfection du nouveau bureau communal sont terminés, il reste une facture d'environ CHF 2'000.- à payer pour l'équipement en cylindre Keso des différentes armoires du bureau. Le montant total des travaux se monte à CHF 58'706.95 soit CHF 56'706.95 + CHF 2'000.-. Le budget de CHF 55'000.- a été dépassé de CHF 3'706.95. Ce dépassement s'explique par le changement des fenêtres qui n'était pas prévu initialement et qui s'est avéré nécessaire au vu de l'état de celles-ci. Cette opération a coûté CHF 7'576.45.

Suite à la proposition de la Commission de sécuriser les locaux, une alarme a été installée pour la somme de CHF 2'374.80.

- Eglise :

Remplacement de l'éclairage par des ampoules LED.

- Pressoir:

Pas de travaux particuliers.

- Petit château:

Pas de travaux particuliers.

ORPC

L'ORPC d'Orbe a été dissoute et remplacée par la nouvelle ORPC du Jura-Nord vaudois constituée de 73 communes avec 92'073 habitants pour une superficie de 702,52 km².

Le rapport de gestion complet est disponible auprès du Greffe.

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par M. Nicolas Biselx.

SDISPO

Les communes suivantes sont membres de l'Association intercommunale :

Agiez, Arnex-sur-Orbe, Baulmes, Bavois, Bofflens, Chavornay (Corcelles-sur-Chavornay, Essert-Pittet), Croy, Juriens, La Praz, Montcherand, Orbe, Rances, Romainmôtier-Envy, Sergej, Valeyres-sous-Rances, Vuiteboeuf.

Les effectifs de l'association se montent à 224 sapeurs-pompiers pour cette année et le nombre d'intervention a été de 164, dont 2 à Montcherand.

A noter également la réunification des détachements d'appui d'Orbe et de Bofflens sous le nom de DAP-Z Orbe – Bofflens ; ces 2 DAP évoluaient déjà depuis plus d'une année et demie ensemble.

Le rapport de gestion complet est disponible auprès du Greffe.

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par Mme Dominique Wittwer et au Comité de direction par M. Nicolas Biselx.

Informatique

La migration de l'informatique de HMS au centre de calcul de RUF a été effectuée, non sans difficultés, avec la société RUF.

Sur le site de la commune, un nouveau calendrier de réservation de la Grande-salle, la Cantine, la buvette du Tennis et de l'Eglise a été installé.

Police

Les communes suivantes sont membres de l'Association intercommunale : Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Ependes, Method, Montcherand, Orbe, Pomy, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes, Yverdon-les-Bains.

Les effectifs de la PNV se montent à 76.5 ETP.

Au-delà des événements factuels traités par l'ensemble des collaborateurs du Service de la Sécurité publique, l'année 2018 restera celle de la conclusion d'une nouvelle grille salariale pour le personnel uniformé. Elle est surtout le fruit d'une excellente collaboration avec le Service des Ressources humaines. S'appuyant sur des facteurs conditionnels liés à des formations certifiantes, les collaborateurs jouissent d'une clarté optimisée dans les évolutions possibles. Ce travail permet également à la Police Nord Vaudois de se repositionner dans le paysage statutaire des corps de police vaudois.

Le rapport de gestion complet est disponible auprès du Greffe.

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par MM. Jean-François Tosetti et Michel Greppin et au Comité de direction par M. Nicolas Biselx.

Ecoles

La Commune fait partie de l'ASIOR pour la gestion de l'école obligatoire, ainsi que neuf autres communes : Agiez, Arnex, l'Abergement, Les Clées, Lignerolle, Rances, Valeyres-sous-Rances, Sergey et Orbe.

Il y a eu une baisse d'effectif dans la volée 6P, ce qui a engendré la fermeture de la classe de Montcherand pour une année.

Les statuts ont été adoptés par les 10 communes membres de l'ASIOR. Il y a désormais 10 membres au CODIR, soit un représentant pour chaque commune.

Besoins en locaux scolaires :

IEC (Institut pour l'Economie et la Construction) planche sur l'étude de l'extension du collège de Montchoisi à Orbe. Il s'avère qu'un besoin de locaux scolaires pour le primaire se fait également sentir. Une étude est également envisagée sur le territoire de Montcherand pour un collège primaire sur le site de la Grande-salle.

En 2018, la Commune comptait 62 élèves au primaire et 23 élèves au secondaire, soit un total de 85 élèves pour une population de 489 habitants. Sur l'ensemble des communes de l'ASIOR, il y a 1'015 élèves au primaire et 370 élèves au secondaire, pour un total de 1'385 élèves.

Affaires sociales

Pour l'accueil de jour, la Commune fait partie de l'AJOVAL et pour l'action sociale, la Commune fait partie de l'ARAS JUNOVA. La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal de ces deux associations par Mme Dominique Wittwer.

Santé

Projet de fusion entre l'ASPMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) et le RSNB (Réseau Santé Nord Broye). Un groupe de travail, composé de plusieurs représentants de communes, est mis sur pied pour l'étude de cette fusion.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier les citoyens qui participent au bon fonctionnement de la commune, le bureau du Conseil ainsi que les conseillers, pour les bonnes relations et leur dévouement.
La Municipalité remercie également le personnel communal pour son excellent travail tout au long de l'année.

Montcherand, le 13 mai 2019

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Bertrand Gaillard

La secrétaire
Sandra Cunsolo



